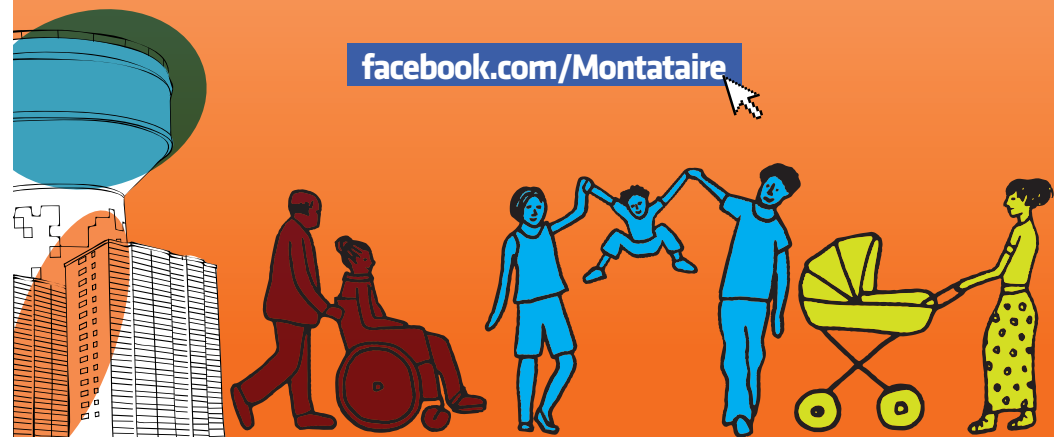


Conseils et informations supplémentaires

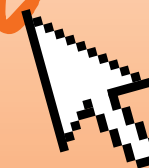
- Réserver le centre de loisirs le plus tôt possible. Les places sont limitées pour garantir l'accueil des enfants en toute sécurité.
- Pour les séjours et stages sportifs, les inscriptions se feront directement auprès de la coordination enfance et sports, après une réservation au centre de loisirs.
- Les ateliers culturels (théâtre, dessin...) sont directement enregistrés au sein du service scolaire.
- Les inscriptions en crèche et multi-accueil restent gérées directement par ces structures.



facebook.com/Montataire



Notre espace citoyen



Gérez en ligne les services liés à la vie scolaire de vos enfants. Pour vous faciliter les démarches administratives, à compter du 1^{er} juillet, la Ville passe au numérique.



L'Espace Famille est votre portail privilégié pour gérer les services dont vos enfants bénéficient.

Disponible 24h sur 24 et 7j sur 7, ce portail vous simplifie toutes les démarches administratives : inscriptions, réservations, paiements en ligne concernant la restauration scolaire, les accueils périscolaires et les accueils de loisirs.

À partir de quand ?

Une démarche en deux étapes :

- **Dès le 1^{er} juillet**, vous recevrez une clé par parent du foyer qui vous permettra de vous connecter à votre espace privé. Dès lors, vous pourrez inscrire vos enfants aux différents services proposés : restauration (la demande nécessite une préinscription dont le dossier sera téléchargeable en ligne et une étude préalable) et accueils de loisirs.
- Les inscriptions aux accueils périscolaires seront traitées directement par le service scolaire après avis de la commission.
- **À partir du 16 août**, vous pourrez enregistrer les réservations et choisir les créneaux : jours de restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et/ou du soir, accueils de loisirs du mercredi, des petites et grandes vacances.

Votre foyer n'est pas équipé d'un ordinateur ?

Pour faciliter la transition, il sera possible, cette année, de s'inscrire par dossier papier au service scolaire. Les agents se tiendront également à votre disposition pour vous aider dans vos démarches dématérialisées.

Service scolaire : mairie annexe, 104 rue Jean Jaurès, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h.

Connectez-vous à partir du 1^{er} juillet 2018
sur votre espace citoyen
www.espace-citoyens.net/montataire



Des réservations flexibles et anticipées

Le système est souple et s'adapte à votre fonctionnement. Vous pouvez, selon votre organisation, soit planifier sur toute l'année, soit ponctuellement.

Modification, annulation ou absence

Modifiez en quelques clics vos réservations via votre espace personnel, jusqu'à 8 jours avant. En cas d'absence de votre enfant pour raison de santé, vous pouvez adresser le justificatif médical directement depuis votre espace. Ce justificatif vous exonère de la facturation du service réservé.

Facturation et paiement

À compter de fin octobre, vous recevrez la première facture dématérialisée pour l'ensemble des services du mois de septembre que vous aurez utilisés. La facture sera accessible sur votre espace privé. Un courriel vous sera envoyé pour vous prévenir.

Simple et sécurisé, vous pouvez payer en ligne, par carte bancaire, dès réception de votre facture sous réserve d'adhésion au paiement en ligne (demande accessible sur votre espace privé). Vous pouvez continuer de payer par chèque, adressé au Trésor Public, si vous ne souhaitez pas de paiement en ligne.

Pourquoi réserver la restauration scolaire ?

À partir du 16 août, vous devrez désormais réserver la restauration scolaire en ligne, via la plateforme. Cette réservation permet d'adapter les quantités, d'éviter le gaspillage et d'assurer le bien-être de vos enfants pendant le temps de restauration.